



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 9 mai 2017

Deux études pour des sujets majeurs

Edito

S. Creach.....p.1

Séance plénière du 9 mai 2017

S. Creach.....p.2

Produire et résider sur le littoral en Bretagne !

G. Urvoas.....p.3

Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne

Renouvellement du Ceser, quelques principes .....p.4



EDITO de  
Stéphane CREACH  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

La session plénière du 9 mai 2017 du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional avait pour ordre du jour la validation de 2 études du CESER sur 2 sujets non négligeables, à savoir, dans l'ordre, pour la section "Mer/Littoral" et la commission "Formation, Enseignement Supérieur":

- Produire ET résider sur le littoral en Bretagne!
- Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne.

La CGT a approuvé ces deux études.

Elle a d'ailleurs fortement contribué à la prise en compte, dans ces deux rapports, de ses visions et propositions tant du point de vue des salariés que de la société dans son ensemble.

Elle est intervenue en séance pour justifier son positionnement, comme vous le lirez ci-après.

Ces deux études ont des points de convergence dans une logique d'économie plurielle qui doit se distinguer de la seule idée dominante du profit.

Dans une logique de Développement Durable qui s'entend comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", nous retrouvons dans ces deux rapports les aspects économiques, sociaux et environne-

mentaux, les 3 piliers du développement durable.

Dans le même temps, ces deux études n'en restent pas à la généralité des sujets abordés.

Elles font l'objet de préconisations pour la mise en capacité à faire et elles recommandent d'utiliser nombre de leviers d'actions.

La meilleure façon de s'en rendre compte, c'est bien évidemment de lire ces deux rapports ou, pour le moins, leur synthèse qui permet déjà de se faire une certaine idée des sujets.

Bien sûr que ce type de travaux n'est pas une compilation de revendications de diverses parties, ce n'est pas dès lors un écrit de la CGT.

C'est bien dans une autre logique qu'il faut se placer : celle d'une contribution collective, d'une réflexion mobilisatrice pour tenter de répondre à cette nécessaire mise en capacité de chacun et de sécurisation des trajectoires ; professionnelles, résidentielles, économiques, sociales, environnementales pour permettre, autant que faire se peut, de rendre lisible des propositions permettant une certaine qualité de vie en territoire.

Ces études restent aussi avant tout des outils à l'attention des pouvoirs publics, des élus-es et plus particulièrement celles et ceux du Conseil Régional pour apporter des propositions de la société civile organisée dans la conduite des politiques publiques.

C'est aussi parce que le CESER est le CESER que ce type de travaux, qui repose sur la démocratie représentative, reste à valoriser.

Rennes le 16/05/2017

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Thierry GOURLAY  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

# Produire et résider sur le littoral en Bretagne !



## Intervention de Stéphane CREACH



L'étude qui est présentée ce jour à notre assemblée poursuit une démarche volontariste du CESER de Bretagne, via sa section "Mer/Littoral", d'optimiser cette particularité péninsulaire de notre région.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer devant notre assemblée que la CGT fait sienne depuis fort longtemps, l'évidence de la communauté de destins entre la Bretagne et le milieu naturel qui la contourne de façon plus que prononcée : la mer bien évidemment.

Cette situation rend alors logique que la gestion de ce qui est nommé "littoral" prend dès lors une dimension favorisant la combinaison d'une pluralité de situations invitant à la cohabitation de la diversité économique, sociale et environnementale.

Dans une logique de Développement Durable, autour des 3 piliers cités à l'instant, la logique de diversité se doit d'être complétée par l'enjeu de la démocratie autour des outils de gouvernance, c'est d'ailleurs relevé dans l'étude à juste titre.

En fait, l'idée même de cette étude, qui en fait sa force, est de tenter de participer à un débat absolument essentiel pour notre région maritime en favorisant les projets écologiquement, socialement et économiquement durables soutenus par des politiques publiques répondant aux réels besoins des territoires dans l'ensemble de ces aspects.

De surcroît, cette thématique intervient dans une Bretagne en transition dont la transition écologique, énergétique, numérique, pour ne citer que ces éléments, dans un phénomène mondial qui est réel mais dont certains s'affranchissent au nom d'un populisme au service du capital financier assumé.

Ce rapport permet ainsi, dans le cadre de ses préconisations, d'ouvrir des pistes pour répondre à la mise en capacité du littoral, vu de la mer et de la terre, d'une vie harmonisée dans une exigence de préservation de la biodiversité.

Produire et résider sur le littoral exige de viser toutes les trajectoires du "vivre ensemble".

Cette démarche n'est pas une approche réductrice de la satisfaction des besoins humains, elle correspond aussi à inverser une posture qui consiste à considérer que l'Homme dans son évolution ne pourrait rien apporter à la nature en général.

Cette démarche du CESER de production d'une telle con-

tribution peut répondre à un réel enjeu puisqu'il s'agit d'un exercice de mise en lisibilité pour le citoyen de la problématique soulevée.

Cette étude aborde bien évidemment la conciliation des usages en voulant apporter la réponse que le conflit ne nourrit pas l'émergence des réciprocity des vies et des paramètres pour lesquels nous sommes toutes et tous interrogés.

C'est pourquoi, dans une telle problématique, la CGT insiste pour que dans une logique de gouvernance partagée, il faille un dialogue social, renouvelé, qui tient compte des transversalités mais aussi des spécificités.

Cette étude, qui met en exergue que le littoral breton se situe au carrefour de multiples forces ou tendances, affiche plusieurs leviers pour tenter d'harmoniser les concepts spatiaux et les équilibres territoriaux en inversant une certaine posture qu'effectivement, par exemple, une logique industrielle peut aussi donner du sens à une attractivité résidentielle autre qu'un simple désir de satisfaction individuelle de vie dans des espaces jugés souvent comme plutôt agréables.

Parmi les pistes avancées, nous pouvons relever de l'utilité d'une véritable stratégie, de la condition de rendre crédibles et accessibles divers schémas, ce qui sera un des défis du SRADDET, mais aussi "qu'en agissant en local et en pensant global" on doit pouvoir permettre d'instaurer un climat de confiance entre les individus remis au centre des décisions pour changer les mentalités et éviter, autant que faire se peut, "le chacun pour soi".

Cette étude, qui prolonge des travaux antérieurs, permet au CESER d'augmenter qualitativement sa bibliothèque qui ne demande qu'à être partagée par le plus grand nombre.

La CGT rend un avis positif sur ce rapport qui devra trouver des prolongements concrets dans une démarche opérationnelle que les pouvoirs publics auraient intérêt à ne pas rater.





# Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne

Intervention de Gaëlle URVOAS



Les enjeux de la transition énergétique et écologique sont très importants pour l'avenir de la société.

En s'emparant de cette question sous l'angle des besoins en formation, le CESER de Bretagne permet d'envisager des actions pour que ce levier bénéficie à toute la population.

La CGT tient à souligner quelques points de cette étude « **former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne** ».

Le CESER invite le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) à faire de la transition un axe structurant du prochain Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), à maintenir une vigilance permanente à l'égard de la prise en compte de la transition dans le cadre de sa traduction opérationnelle.

En effet, ce CPRDFOP aurait véritablement intérêt à systématiser une réflexion intersectorielle à ce sujet.

Il faut bien évidemment non seulement y réfléchir, mais aussi se projeter dès à présent dans l'action concrète.

En effet, la transition énergétique et écologique doit être prise en compte dès les formations initiales et être pleinement intégrée dans les formations continues pour que les salariés maîtrisent les nouvelles qualifications nécessaires dans leur métier.

En mettant en évidence qu'en formation continue, la mixité des corps de métier sur les plateaux techniques est à encourager afin de faire progresser l'interconnaissance mutuelle et l'approche globale collaborative des chantiers, l'étude montre bien les changements qui sont attendus en termes d'évolution de l'offre de formation.

Si des innovations pédagogiques sont possibles, l'étude affirme que des innovations doivent aussi avoir lieu dans l'organisation du travail.

En effet, rares sont aujourd'hui les organisations du travail qui permettent de véritables coopérations et un renouveau du collectif de travail.

La CGT souhaite, à cet effet, que les droits des élus et mandatés des salariés soient étendus à ce sujet.

Dans un phénomène d'une telle ampleur, il est impossible que les dirigeants d'entreprise décident, seuls, des organisations qui seraient jugées a priori comme positives

pour les salariés.

L'étude montre que la qualité des échanges entre les professionnels, mais aussi entre les professionnels et les habitants va conditionner de manière importante la qualité des bâtiments répondant aux meilleures normes énergétiques et écologiques.

Pour le CESER, il est important que les artisans et les ouvriers du bâtiment aient parfaitement conscience de la transition numérique à l'œuvre dans leur secteur, et en particulier qu'ils ne soient pas à l'écart des transformations qu'entraîne une expansion de la maquette numérique et du BIM.

En effet, il existe un risque non négligeable que nombre d'entreprises artisanales qui ne réussiraient pas à s'adapter rapidement face à ces évolutions numériques soient réduites à l'application de procédures complexes, parfois obscures, puisque surtout décidées par des donneurs d'ordre dans une logique de domination « du marché ».

Le secteur du bâtiment ne doit pas se transformer comme celui de la téléphonie ou de grosses entreprises décident de tout et sous-traitent en chaîne la construction du réseau, et nombre d'opérations standards, au moindre coût, à des sous-traitants totalement dépendants des contrats qui ne favorisent que la marge des industriels de premier rang.

La CGT soutient l'impératif de faire connaître plus largement l'offre de formation sur le BIM et l'amélioration de l'accessibilité des salariés à la formation continue.

C'est vrai aussi, dans un autre domaine, pour les salariés de la production agricole qui ont peu accès à la formation.

Nous partageons la préconisation du CESER d'une concertation de la profession agricole pour améliorer l'accès aux droits à la formation des salariés et faciliter la conciliation temps de travail/temps de formation.

La CGT votera donc cette étude.



# Renouvellement du CESER, quelques principes...

Même s'il en est encore trop tôt pour affirmer que le Président de la République, qui défend "la démocratie participative" en lieu et place de "la démocratie représentative", engagera l'exécutif dans le renouvellement des CESER de l'ensemble des régions maintenant constituées et stabilisées, il faut s'y préparer.

Bien sûr que la délégation CGT au CESER de Bretagne, qui compte 11 mandats, se devra de faire un bilan en lien avec le Comité régional sur le mandat écoulé qui n'a pas connu de renouvellement à mi-parcours. Pourquoi? La réforme de la carte régionale portée par la loi NOTRe qui a conduit à proroger d'un an l'actuel mandat pour le porter à quatre ans pour une fin au 31 décembre 2017.

C'est par décret que le Préfet de Région organise la composition des CESER. Concernant la Bretagne, à ce stade, le nombre de 119 membres pourrait rester le même, le chiffre de 120 étant même avancé.

Le CESER de Bretagne est constitué en 4 collèges :

- Les organisations des représentants des employeurs
- Les organisations des représentants des salariés
- Les organisations des représentants du monde associatif
- Les personnalités qualifiées (en nombre restreint et nommées à la discrétion du Préfet)

Le CESER étant le reflet d'une représentativité de la société civile organisée, les règles de représentativité concernant le collège des organisations syndicales vont s'appliquer.

La CGT conservera-t-elle ses 11 sièges? Pas sûr!

Nous reviendrons sur le sujet, mais à ce stade, il est surtout indispensable de réfléchir ensemble à quelques règles et principes qui pourraient faire office de colonne vertébrale d'une délégation CGT en phase avec son implantation réelle en territoire et dans une logique d'hétérogénéité.

Comme dans la plupart des mandats, la parité est de rigueur, il n'y a donc pas à discuter ce point.

Le Comité régional s'appuie, dans son fonctionnement, sur les quatre Unions Départementales. Il est logique de retrouver cet équilibre autant que faire se peut. La question d'une certaine représentativité des professions reste ouverte puisque à cet instant 20 d'entre elles sont représentées au Comité Régional, ce qui rendra forcément impossible l'équation.

Il ne nous est pas possible d'ignorer aussi la question de la jeunesse, des statuts, des responsabilités...

Est-il possible d'ignorer les grands domaines de la politique régionale, comme les questions liées à la formation, à l'emploi, aux mobilités, à l'économie, à la mer,.... ?

Pour autant, devons-nous considérer que pour « être » au CESER, il faille être spécialiste du domaine notamment par le secteur professionnel ou avant tout être militant et donc apprendre quelque soit le sujet?

Le CESER serait-il, c'est une autre question, « réservé » aux militants « expérimentés », certains pourraient utiliser d'autres termes...

C'est avec toute cette problématique qu'il va falloir composer mais avec une constante, ou du moins qui devrait l'être, un mandat, cela se mène et conduit bien sûr à un réel travail.



## **Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER